



Pieux hydroliques de protection du littoral, Plage de Luzérone, pointe nord de l'île. Toutes les photos sont de Samuel Hense.

Noirmoutier

Défenses et occupations

Pascaline Vallée

On connaît l'île pour ses plages ensoleillées, ses pommes de terre et ses mimosas. Alors que l'urbanisme des xx^e et xxi^e siècles a considérablement changé le visage de Noirmoutier, que reste-t-il du patrimoine naturel et culturel qui fait son identité ?

Murs blancs, volets bleus, marais blancs, forêts dominées par le vert, sans oublier le sable des plages : pour peindre le tableau de Noirmoutier, beaucoup utiliseraient ce jeu de couleurs. Il faudrait pourtant y ajouter une bonne dose de noir, celui des digues, enrochements, routes et surfaces bétonnées en tout genre construits au fil des ans. Une partie de ces masses sombres constitue des défenses contre la mer, érigées ou renforcées par les quatre communes de l'île. Les autres sont la trace du tourisme, qui menace lui aussi d'engloutir son patrimoine naturel et culturel.

Une richesse fragile

Toujours, accoster sur une île donne la sensation d'approcher d'un trésor, en tout cas de quelque chose de remarquable. « Pas de miasmes », note un marchand passé par là au x^e siècle. De fait, sa qualité d'île éloigne Noirmoutier de bon nombre d'épidémies. À l'inverse de ses sœurs françaises, elle voit sa population augmenter jusqu'en 1911 – un accroissement couronné par le plein emploi jusqu'en 1914. Plusieurs activités font sa richesse : la culture d'une pomme de terre de luxe, le développement de la pêche et de la transformation de la sardine, qui exige une main-d'œuvre nombreuse, mais aussi la fabrication de soude à partir du goémon, l'exploitation du sel, les huîtres et les produits de la mer... Activités qui marquent encore le territoire par leur présence ou par leurs traces dans la toponymie, des noms de lieux-dits à ceux de structures touristiques ou culturelles.

Au premier regard, une île a tout d'un lieu préservé, d'une forteresse protégée par les eaux qui l'entourent. Mais cette image, héritée d'une époque où les récits de conquêtes l'emportaient sur les rapports scientifiques alarmistes, s'effrite elle aussi. Noirmoutier, comme d'autres terres, est en état de siège permanent. La résistance est d'autant moins facile que ses assaillants, la mer et les hommes, sont en même temps ses amis et ses ennemis, chacun lui apportant à la fois richesse et destruction. Une guerre d'usure ponctuée de brusques tempêtes et de projets immobiliers.

Seul semble immobile le pont qui relie et sépare « ici » et « là-bas », l'île et « le continent », ainsi que le pointent certains panneaux routiers. En 1971, son arrivée signe celle, qui ira croissant, des voitures et du béton, mais aussi le retrait de Noirmoutier de la liste des îles du Ponant, qui regroupe quinze îles de Manche et d'Atlantique, d'Aix à Chausey.

Défenses contre la mer

Sur une île plus qu'ailleurs, les frontières semblent aisées à définir. En réalité elles fluctuent sans cesse, modulées par les hommes, les courants et le climat. Les quelque 48 kilomètres carrés que couvre actuellement Noirmoutier n'y font pas exception. Certaines villes ont leurs grands bâtisseurs. Noirmoutier eut les Jacobsen. À partir de 1740, ils furent sur trois générations les instigateurs d'assèchements massifs, qui permirent de gagner plus de 500 hectares sur la mer. Mais quels que soient les efforts déployés, une large part du territoire reste inconstructible. La plus grande partie de l'île est composée de marais salants, de zones naturelles protégées, de dunes

Le trait de côte ne cesse de bouger, l'océan grignotant les remparts de dunes.

et de polders, sans compter que 60 % du territoire sont sous le niveau des plus hautes mers, le Bois de La Chaize culminant avec seulement 20 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Plusieurs fois, dans l'histoire de l'île, les habitants d'un village ont dû trouver refuge dans un autre, fuyant le sable ou l'eau. Depuis, différentes protections ont été construites sur les rivages. Au nord, le mur de la Blanche, qui protège l'abbaye du même nom, date de 1736. Ailleurs, notamment sur la côte ouest, digues, pieux hydrauliques et enrochements se multiplient. Plus au sud, la longue plage des Boucholeurs semble seule relativement épargnée, sans doute grâce à la végétation qui retient la dune et à l'action des hermines, ces vers marins qui forment de véritables récifs de protection des côtes en produisant des agrégats de tubes à partir de sable et de débris de coquillages.

Malgré tout, le trait de côte ne cesse de bouger, l'océan grignotant les remparts de dunes. Pour l'association de défense environnementale Vivre l'île 12 sur 12, qui regroupe environ quatre cents habitants permanents, il est urgent de mieux prendre en compte les risques de submersion des zones résidentielles. « Au xx^e siècle, rappelle le géographe Yves Lebahy sur le site Internet de l'association, les hommes ont pensé que le trait de côte était statique. Les siècles précédents, on restait en retrait. Aujourd'hui, la pression

foncière est telle que l'on ne cesse de vouloir construire près de la mer. » Une tendance d'autant plus dangereuse que les nouveaux habitants ne sont pas toujours au fait des risques, minimisés par les municipalités et les promoteurs. « Tout est fait pour les rassurer, mais il y a encore beaucoup d'endroits fragiles, constate Isabelle Gallois, présidente de l'association Vivre l'île 12 sur 12. Si la mer monte d'un mètre, ce qui est prévu d'ici 2100, tout ce qui tient aujourd'hui peut laisser passer. »

Le 27 février 2010, Xynthia a tout de même marqué un tournant dans la législation. Après la tempête, les sigles se sont mis à pleuvoir pour défendre les côtes de l'insouciance des hommes et des forces de la nature. Les permis de construire doivent désormais trouver leur chemin dans un labyrinthe de plans et de programmes : loi Littoral, Natura 2000, Ramsar (pour les zones humides), Plan de prévention des risques naturels qui définit zones rouges inconstructibles et zones bleues réglementées, Plan local d'urbanisme... Une protection qui reste toutefois relative au vu des procès intentés par Vivre l'île 12 sur 12 à des constructeurs et des communes trop laxistes.

Les deux vies de l'île

Au regard de la fréquentation estivale (en moyenne, l'office de tourisme compte par été 1,2 million de passages par le pont et 20 000 par le Gois), il existe peu d'hôtels et d'hébergements. Alors que sur la plupart des îles Atlantiques le taux de résidences secondaires ne dépasse pas les 50 %, il flirte ici avec les 70 %. La tendance n'est pas nouvelle. Dès le xviii^e siècle, de riches familles et leurs invités passent les beaux jours sur l'île. Une vie parallèle à celle des habitants de souche commence au Bois de la Chaize. Entre 1880 et 1900, la construction de centaines de maisons enrichit les bâtisseurs locaux. Depuis, le tourisme est devenu le premier moteur économique de l'île. Si les congés payés de 1936 permettent à de nombreux habitants de trouver des locataires pour leurs meublés, le tourisme s'est accéléré depuis les années 1960 et surtout depuis l'ouverture du pont, en 1971. Le tourisme a horreur du vide. Depuis 2016, il est servi par la loi Alur, qui supprime la surface minimale nécessaire pour bâtir une nouvelle maison alors que le Plan d'occupation des sols (POS) la fixait jusqu'alors à 600 mètres carrés sur la commune de Noirmoutier-en-l'Île. Pourtant, les trois quarts de l'année, que l'on nomme « hors saison » pour marquer que la vie se passe en été, la population redescend de près de 100 000 à 10 000 habitants.



Digues brise-vagues de protection du littoral, Plage des Eloux.



À Noirmoutier, le taux de résidences secondaires approche les 70 %.



↑ → Au début des années 2000, une zone commerciale a été implantée dans les marais salants à l'entrée de Noirmoutier-en-l'Île.

À voir l'île en hiver, la mélancolie, comme les marées, monte à ses heures. Volets fermés, gigantesques parkings vides. Selon les chiffres de l'office de tourisme, 56 % des activités de l'île sont des commerces (dont combien ne sont ouverts que quelques mois?), et seulement 8 % des administrations et services. Et si certaines structures comme le cinéma Le Mimosa sont ouvertes, la plupart gardent porte close jusqu'à l'arrivée des vacanciers. Seules quelques silhouettes en ciré hument l'air frais. Même au printemps, les commerces ne s'ouvrent pas toujours avec les fleurs. Il faut guetter les rideaux levés et les pancartes « ouvert à l'année », familières des bords de mer. C'est dans le silence d'un hiver que la réalisatrice Agnès Varda a écrit le scénario de son film *Les Créatures*, sorti en 1966. Mais si Edgar, son personnage écrivain, est prêt à rester volontairement perché sur un refuge du passage du Gois pendant toute une marée, « pour voir », la plupart des visiteurs de l'île ne se contentent plus de regarder la mer. En conséquence, centre aquatique, zone commerciale et autres refuges pour jours de pluie ont taillé leur place dans les marais.

Point de saturation

L'expansion des constructions touristiques est loin d'être anecdotique. Les Noirmoutrins le

savent : sur leur territoire limité par les flots, le béton est un ennemi de taille. Peu de voix se sont élevées contre la construction du pont, mais beaucoup craignent que les limites de fréquentation soient désormais dépassées. Pour certains, construire encore serait tout simplement faire disparaître l'île et le patrimoine qui attire les touristes. Sans compter que la montée des prix de l'immobilier et le peu de travail hors saison n'encouragent pas les jeunes actifs à s'installer.

En 1973, le ministre de l'Aménagement du territoire, Olivier Guichard, venu inaugurer le port de plaisance de L'Herbaudière, se voulait pourtant optimiste : « Le touriste de demain cherchera sans doute moins qu'aujourd'hui à retrouver au bord de la mer l'entassement qu'il a quitté dans sa ville... Préserver certains sites de toute construction, répartir en profondeur l'habitat et les activités touristiques, c'est sans doute éviter que cet animal volage qu'est le touriste ne quitte ces rivages aussi brusquement qu'il y est arrivé¹. » Une anecdote qui laisse aujourd'hui un sourire amer...

Pour entraîner une prise de conscience, Vivre l'île 12 sur 12 voudrait pousser les communes à aller plus loin que l'élaboration d'un PLU. « La loi Littoral suggère aux communes concernées de faire une étude de la capacité d'accueil, explique Isabelle Gallois, c'est-à-dire d'estimer combien



Mur digue de la Blanche datant de 1736, Pointe de la Gardette, au nord de l'île.

1. Cette anecdote et beaucoup d'autres sont à lire dans *Noirmoutier, l'inventaire inachevé* d'Éric Bouhier, éditions Litote en tête, 2013.



Rond-point sur l'axe principal D38, reconstituant un refuge du passage submersible du Gois, qui reliait l'île au continent avant la construction du pont.



Le développement urbain entraîne de nouveaux besoins. Ici, nouvel abribus sur la commune de Barbâtre.



Les campings de l'île de Noirmoutier renouvellent régulièrement leur gamme de mobile-homes pour satisfaire l'attente des vacanciers en quête de confort.

d'habitations leurs structures (d'eau potable, de gestion des déchets, etc.) peuvent supporter. Nous pensons que c'est une bonne chose, qu'il faudrait généraliser, car elle permet d'estimer si l'impact et les changements nécessaires sont trop forts. Aujourd'hui, les municipalités doivent faire des choix. Si elles ne respectent pas ce qui fait le caractère insulaire et la nature, l'île n'existe plus. »

Sur la liste des choses à protéger de cette course à l'espace, le petit patrimoine talonne les zones naturelles. Certains murets, puits ou vieilles bâtisses, qui font le charme de Noirmoutier, disparaissent au gré des nouvelles acquisitions de terrains. Si l'appellation « site patrimonial remarquable » veille au maintien et à l'entretien de ces constructions des jours anciens, elles restent vulnérables car la zone protégée peut être modifiée, voire supprimée sur décision du maire. Pourtant, Noirmoutier doit tout autant regarder vers le passé que vers l'avenir. Conserver ce qui fait son identité tout en prenant en compte les effets du réchauffement climatique.

En 2014, Noirmoutier-en-l'île et le CAUE de Vendée lançaient un concours d'idées intitulé « Habiter avec la mer ». Architectes professionnels et étudiants étaient invités à penser une habitation pour une parcelle de Noirmoutier-

en-l'île. Les contraintes : concevoir un bâtiment économe en énergie, habitable en été comme en hiver, qui s'intègre dans son environnement et prenne en compte les risques d'inondation. Mêlant techniques écologiques modernes et traditions locales, trente-sept projets ont été sélectionnés et mis en avant, dans l'espoir d'inspirer un glissement progressif permettant d'habiter avec la mer, et non plus contre elle.

Journaliste culturelle et critique d'art, Pascaline Vallée a travaillé à la revue *Mouvement* et été rédactrice en chef d'*Arts magazine* avant d'écrire aujourd'hui pour différents médias (*Artpress*, *Ballroom...*) et structures (Le CENTQUATRE-Paris, *Stereolux...*). Samuel Hense est photographe indépendant depuis 2008. L'étude du paysage et la relation nature / urbain / humain sont au centre de son travail, qu'il expose en France et à l'étranger.